

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 30 MAI 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 30 mai 2017*

Aujourd'hui, à sept heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 142 Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.